



Procédure de sélection pour les Jeux du Canada 2019 Red Deer, Alberta 15 février au 3 mars 2019

I. Information générale, critères d'éligibilité, dates et lieu :

- a. Garçon ou fille né(e) en 2001-2002-2003 ou 2004
- b. Un seul athlète sera sélectionné pour chaque catégorie de poids.
 - Sept hommes : -50 kg, -55 kg, -60 kg, -66 kg, -73 kg, -81 kg, plus 81 kg.
 - Sept femmes : -44 kg, -48 kg, -52 kg, -57 kg, -63 kg, -70 kg, plus 70 kg.
- c. Être membre en règle de la fédération Judo Québec.
- d. Être citoyen canadien ou résident permanent
- e. Tous les concurrents doivent être de grade San-kyu (ceinture verte) ou supérieur.
- f. Lieu : Red Deer, Alberta
- g. Dates de voyage :
 - Départ de la délégation du Québec : le 23 février 2019
 - Retour de la délégation du Québec : le 3 mars 2019
- h. Dates des compétitions de judo :
 - Tournoi individuel les **25 et 26 février 2019**
 - Tournoi par équipe le **28 février 2019**

2. Critères de sélection

Le tournoi de sélection de Judo Québec pour les Jeux du Canada 2019 aura lieu lors de la Coupe Daniel Hardy 2018 qui se tiendra à Québec les 20 et 21 octobre 2018. Une catégorie spécifique regroupant toutes les années éligibles pour les Jeux du Canada (2001 à 2004) servira de tournoi afin de sélectionner les athlètes de la délégation québécoise.

Pour ce tournoi de sélection, les athlètes premiers aux points seront identifiés à partir du classement aux points de Judo Canada (Politique 3 du Guide de l'Équipe Nationale)¹ pour établir les athlètes premiers aux points. Les favoris pour chacune des catégories de poids seront établis de la façon suivante :

¹ <http://www.judocanada.org/fr/haute-performance/guide-de-lequipe-nationale/>

- a. Judo Québec utilisera le classement de Judo Canada² pour établir les têtes de série.
- b. Pour établir les têtes de série et les athlètes étant premiers aux points pour les catégories de poids masculines -50 kg et -55 kg, et pour la catégorie de poids féminine de -44 kg, Judo Québec utilisera le classement provincial U18 2017-2018.
NOTE : Le classement provincial 2017-2018³ utilisé tiendra compte des résultats lors des Championnats canadiens 2018.
- c. Les athlètes classés premiers aux points dans leur catégorie de poids respective et qui remporteront le tournoi de sélection, seront sélectionnés pour le Jeux du Canada 2019.
- d. Les athlètes premiers aux points seront déterminés suite à la pesée officielle de la compétition de sélection.
- e. Si un athlète premier aux points n'est pas le gagnant du tournoi de sélection, une rencontre de barrage nécessitant 2 victoires sur un maximum de trois combats sera organisée entre l'athlète premier aux points et le gagnant du tournoi de sélection. (NOTE : si les 2 athlètes se sont déjà rencontrés lors du tournoi de sélection, l'athlète ayant remporté le combat aura 1 victoire de comptabilisée pour la rencontre de barrage). La rencontre de barrage se déroulera la même journée que le tournoi de sélection, soit au moins une heure après à la fin de la catégorie de poids correspondante. Le gagnant de cette rencontre de barrage sera sélectionné pour les Jeux du Canada 2019.
- f. Si dans une catégorie de poids, aucun athlète n'a de point de classement dans le système de Judo Canada et dans classement provincial U18 2017-2018 pour les catégories -44kg, -50kg et -55kg, le gagnant du tournoi de sélection sera sélectionné pour les Jeux du Canada 2019. Il n'y n'aura donc pas de combat de barrage.
- g. Les athlètes sélectionnés pour les Jeux du Canada devront répondre aux autres critères de sélection pour représenter le Québec lors des Jeux du Canada 2019 (point 3).

Substitut : S'il y a combat de barrage, le perdant de ce combat sera considéré comme substitut. Si aucun combat de barrage n'a eu lieu dans cette catégorie, l'athlète qui finit au deuxième rang du tournoi de sélection sera identifié comme substitut.

3. Autres critères de sélection pour participer aux Jeux du Canada 2019

En plus du processus de sélection décrit plus haut, les athlètes devront participer à un minimum de deux (2) activités sur les quatre (4) activités suivantes :

² <http://www.judocanada.org/fr/haute-performance/equipe-nationale/>

³ <http://judo-quebec.qc.ca/nos-activites/tournois/resultats/>

1. Camp d'entraînement national suivant les Championnats nationaux ouverts 2018, Calgary, 21 au 23 mai 2018.
2. Camp d'entraînement national de la Coupe Canada, Montréal, 2 au 4 juillet 2018.
3. Camp d'entraînement préparatoire aux Jeux du Canada pendant le camp national, Montréal, 20 au 23 août 2018.
4. Camp d'entraînement provincial de la rentrée, Jonquière, ~~26 et 27~~ 22 et 23 sept 2018.

4. Activités obligatoire de préparation de l'équipe

Toutes les activités suivantes serviront de préparation pour tous les athlètes sélectionnés pour participer aux Jeux du Canada 2019. Ces activités auront donc lieu après le tournoi de sélection.

- a. Participation à l'Omnium du Québec, novembre 2018
- b. Camp d'entraînement national suivant l'Omnium du Québec 2018
La participation complète à ce camp d'entraînement est obligatoire afin d'être éligible aux Jeux du Canada. (Financement partiel)
- c. Compétition internationale (lieu à confirmer), décembre 2018 :
 - i. Un financement partiel sera offert aux athlètes sélectionnés pour les Jeux du Canada.
 - ii. La participation à cette compétition est obligatoire.
- d. Camp national d'hiver de Judo Canada, dates à venir
Détails sur la participation obligatoire à ce camp à venir (financement partiel)
- e. Stage d'hiver Judo Québec, dates à venir
La participation complète au stage technique d'hiver de Judo Québec est obligatoire pour avoir le droit de participer aux Jeux du Canada. (Financement complet)

5. FINANCEMENT

Pour les activités préparatoires avant la sélection des athlètes, un financement partiel sera offert selon le budget disponible, le type d'activité et le classement national ou provincial des athlètes pour chacune des catégories de poids.

Un financement partiel ou complet sera offert aux athlètes sélectionnés pour les Jeux du Canada pour les activités de préparation obligatoires pour tous les membres de la délégation. Le financement dépendra du budget disponible et du type d'activité.

6. Particularités, changement de catégorie de poids :

Un changement de catégorie de poids entre les Championnats canadiens ouverts du mois de mai et le tournoi de sélection sera pris en considération de la façon suivante : 50 % des points accumulés dans l'ancienne catégorie de poids dans le système de pointage de Judo Canada et du classement provincial U18 2017-2018 pour les catégories -50 kg et -55 kg masculin et -44 kg féminin.

7. Cas d'exception :

- a. Un athlète désirant participer à une activité de niveau national ou international et qui entre en conflit avec des activités de sélection doit obtenir l'approbation du Comité d'excellence. La demande par écrit doit être reçue au bureau de Judo Québec, vingt-et-un (21) jours avant la tenue de l'activité nationale ou internationale. L'athlète obtenant une approbation du Comité d'excellence se verra allouer la totalité des points pour cette activité de sélection.

8. Blessures :

- a. En cas de blessure, l'athlète qui aura notifié sa blessure et fait approuver son absence un **camp d'entraînement** par le Comité d'excellence ne sera pas pénalisé dans les processus de sélection.
- b. En cas de blessure avant le tournoi de sélection, l'athlète qui aura notifié sa blessure et fait approuver son absence au **tournoi de sélection** par le Comité d'excellence pourra se prévaloir du droit suivant. Si l'athlète blessé est premier au point dans le système de pointage de Judo Canada ou Judo Québec (selon la catégorie de poids) avant le tournoi de sélection, il a le droit de faire une rencontre de barrage (2 victoires nécessaires) avec le gagnant du tournoi de sélection. Ce combat devra se dérouler au maximum deux (2) semaines après le tournoi de sélection, à la date choisie par le Comité d'excellence.
 - a. Blessure d'un membre de l'équipe au cours de l'étape préparatoire. Les athlètes sont tenus de faire un rapport de toutes les blessures ou traitements médicaux contraignants subis après leur sélection. Tout athlète blessé incapable de s'entraîner, y compris les exercices réguliers avant une semaine de la date limite d'envoi de la liste finale au comité organisateur, pourrait être retiré de l'équipe.
 - b. Si un athlète sélectionné se blesse et ne peut prendre part au voyage pour la compétition internationale en décembre 2018, l'athlète substitut sera invité pour ce voyage. Par contre, afin d'être éligible pour ce voyage, l'athlète substitut devra avoir participé au camp national de l'Omnium du Québec.
- c. Il est de la **responsabilité de l'athlète ou de son entraîneur personnel** d'aviser le bureau de Judo Québec par **écrit** et **avant** le tournoi ou camp d'entraînement, pour une absence due à une **blessure**. Cet avis devra contenir l'explication de l'absence

contresignée par l'entraîneur et accompagnée d'un rapport médical signé par le médecin traitant, indiquant la date probable de retour à l'activité. Dans le cas où le délai entre la compétition et la blessure est trop restreint, un avis téléphonique sera accepté s'il est suivi de la procédure ci-avant décrite, dans les sept (7) jours suivant le tournoi ou camp d'entraînement.

NOTE : Toutes les demandes doivent être acheminées par courriel ou par la poste, avec les pièces justificatives à l'appui à la Coordonnatrice compétition et excellence, jtherrien@judo-quebec.qc.ca.

8. Droits de modifications

Dans le cas de situations particulières imprévues, le Comité d'excellence se réserve le droit de modifier cette procédure de sélection pour les Jeux du Canada.